

79, chemin de la Figuière 30140 ANDUZE Fondée en 1864 Reconnue d'utilité publique en 1870

Mesdames, Messieurs, bonjour,

Vous avez été nombreux à nous solliciter dès ce début de semaine, suite à l'annonce du Ministre des Solidarités et de la Santé, lors de son allocution le dimanche 19 avril, afin de venir visiter votre proche ou votre parent.

Comme nous vous l'avons précisé par téléphone, nous avions besoin de temps pour organiser la reprise des visites, en respectant les contraintes indispensables au maintien de la sécurité de tous.

Cela doit s'inscrire dans la démarche que nous poursuivons depuis ces dernières semaines, qui a demandé beaucoup d'efforts aux professionnels et résidents.

Comme vous le savez, nous ne pouvons baisser la garde et ce particulièrement sur notre territoire où des EHPAD sont impactés.

L'organisation que nous avons définie pour les visites s'appuie sur les préconisations déclinées dans le protocole que nous avons reçu le mardi 21 avril provenant du Ministère des Solidarités et de la Santé.

Ce protocole définit des principes de base, ci-dessous retranscrits selon les termes précisément employés :

- « Il revient aux Directrices et Directeurs d'établissement de décider des mesures applicables localement après concertation collégiale avec l'équipe soignante et en particulier les médecins coordonnateurs le cas échéant, en fonction de la situation sanitaire de l'établissement et dans le respect des préconisations en vigueur dans le territoire concerné. »
- La demande émane du résident
- « Il convient de prioriser dans un premier temps les résidents pour qui le confinement a un fort impact sur la santé physique et mentale. Cette priorisation est effectuée après concertation collégiale avec l'équipe soignante et en particulier les médecins coordonnateurs ».
- Demande de rendez-vous
- Durée : 30 min
- Registre à signer
- Charte de bonne conduite à signer
- Engagement sur le respect des horaires et de la durée des visites
- Impossibilité de toucher le résident
- En cas de transgression des règles, les visites peuvent être suspendues
- Respect des gestes barrières
- Garantie d'une double circulation pour que visiteurs et résidents ne se croisent à aucun moment
- Auto-questionnaire à remplir
- Port de masques chirurgicaux ou en tissu à minima\*



79, chemin de la Figuière 30140 ANDUZE Fondée en 1864 Reconnue d'utilité publique en 1870

- « Distance physique d'au moins 1,5 m, avec matérialisation si possible (grande table, (...), séparation mobile vitrée ou plexiglass)
- « Il est nécessaire qu'un professionnel puisse être présent pendant les visites, pour assurer les mesures de sécurité »

\*Il est impératif que vous arriviez avec votre propre masque pour le rendezvous (chirurgical dans l'idéal, a minima en tissu)

Ainsi, vous pouvez trouver en PJ:

- La « charte de bonne conduite » que nous vous demanderons de signer. Celle-ci vous donne des indications précises sur les conditions dans lesquelles se dérouleront les visites.
- L'auto-questionnaire que nous vous demanderons de signer.

Nous pourrons assurer 3 visites par après-midis et par bâtiments et lorsque ce sera possible une de plus le matin.

Cette organisation tient compte de la disponibilité des professionnels pouvant assurer le suivi des visites, sans venir impacter les bonnes conditions de prise en charge/soin de l'ensemble des résidents.

Au vu du nombre important de résidents particulièrement sur Anduze, les délais d'obtention d'un rendez-vous pourront être longs (98 résidents actuellement).

Nous comptons sur votre compréhension et vous assurons que nous continuons à tout mettre en œuvre pour assurer un accompagnement le plus sécurisant possible pour votre parent/proche dans cette période particulièrement difficile, en fonction des moyens matériels et humains dont nous disposons.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sincères salutations.

Perrine Seguin
Directrice de La Fondation ROLLIN

Fondation Rollin